



LE MOT DU MAIRE

En parcourant l'état civil de ce numéro, vous trouverez une nouvelle formule « baptême républicain ». Elle comporte, pour les six mois écoulés, autant d'actes que la rubrique « mariage ». Cela mérite bien quelques explications.

Le baptême républicain est une célébration dont l'origine remonte à la révolution française. Au début du XIXe siècle, de nombreux parrainages civils étaient célébrés, surtout dans le nord de la France puis cette cérémonie passa à l'arrière-plan. On voit naître aujourd'hui une envie de renouer avec cette tradition.

Quelle est la valeur juridique du baptême républicain ?

Le baptême républicain (appelé également "baptême civil") est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer, de manière symbolique, aux valeurs républicaines.

Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

Il ne s'agit pas d'un acte d'état civil, le maire n'est pas autorisé à l'inscrire sur les registres de l'état civil.

Ainsi, rien n'oblige l'officier d'état civil à recevoir une déclaration de "baptême" ou de "parrainage civil". Cela ne lui est pas interdit non plus mais les certificats ou documents qu'il délivre pour l'occasion, ainsi que la tenue d'un registre officieux, ne présentent aucune valeur juridique.

L'engagement que prennent les parrains et marraines de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale.

Alors, effet de mode ou recherche de valeurs ?

Je vois personnellement dans cette démarche une volonté d'affirmer les valeurs républicaines.

Et là, n'hésitons pas ! Toutes les occasions sont bonnes.

Bonne lecture

Isabelle Désurier-Lafleuriel

LES JEUNES CRÉENT LEUR PROJET

Depuis cet été, des jeunes de la commune se sont impliqués dans l'aménagement de lieux où ils pourraient se divertir. Lors de réunions mensuelles, ces adolescents prennent la parole et expriment leurs attentes.

La première installation, simple et peu coûteuse, est en cours de réalisation sur le terrain disponible à côté du stade, côté chemin des Breures. Des remorques de terre sont déposées pour matérialiser un terrain de vélocross. Dès le printemps, ces buttes de terre seront engazonnées.

Le 2^{ème} aménagement, courant 2013, permettra d'installer différentes structures de jeux dans le parc situé derrière la mairie : buts multi-jeux, panier de basket et filet multi-jeux (tennis, badminton, volley...).

Il est aussi prévu d'organiser des sorties collectives financées par les parents, le CCAS et la commune, ainsi que des dimanches après-midi "jeux de société".

Si vous avez entre 9 et 16 ans et que ce projet vous intéresse, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie, vous serez les bienvenus.

DES NOUVELLES DES ECOLES DU RPI FRANCHESSE / SAINT - PLAISIR

Les effectifs de cette année scolaire sont stables par rapport à l'an passé : Mme SALAT, enseignante à Franchesse, accueille 25 enfants. A l'école primaire de Saint Plaisir, 11 élèves sont scolarisés en CP/CE1 avec Mme FRILEUX et 15 élèves en CE2/CM1/CM2 avec Mme SEGAUD, remplaçante de Mme MAILLHOT.

Depuis les élections d'octobre 2012, les représentants des parents d'élèves sont Mmes Muriel CHAZEAUD, Elodie GUILLEREZ, Christelle PONTONNIER, Sarah TISSET et M. Fabrice BERNARD.

Durant l'année scolaire 2012/2013, tous les enfants du RPI bénéficieront de trois demi-journées « Découverte de la biodiversité » proposées par l'ADATER et financées par la Communauté de communes en Bocage Bourbonnais ; ils profiteront du passage régulier du bibliobus dans les communes pour emprunter des livres et participeront à diverses activités sportives.

Pour alimenter les caisses des coopératives scolaires, différentes actions sont mises en place. Certaines par les enseignantes (photos de classe, marché de Noël, fête des fleurs...) d'autres par les parents de Franchesse et de Saint-Plaisir réunis dans une section de l'Amicale Laïque de Franchesse (brocante le **7 avril 2013** à Franchesse et kermesse le **15 juin 2013** à Saint-Plaisir)

Rappel des tarifs pratiqués sur le RPI :

Cantine scolaire : 2 € à Franchesse,
2,10 € à Saint-Plaisir

Garderie : 1 € de l'heure à Franchesse,
gratuite à Saint Plaisir (*horaires différents*).

BIENTÔT UN SITE INTERNET SUR LA COMMUNE

Depuis plusieurs mois maintenant, nous travaillons à la réalisation d'un site internet.

Nouvel outil de communication très prisé, complément du bulletin municipal, il doit informer et servir de vitrine, mettre en valeur les activités et manifestations organisées dans la commune, faire connaître l'ensemble des acteurs économiques : commerçants, artisans mais aussi hébergeurs, nourrices, artistes ...

J'espère pouvoir vous le présenter très prochainement et vous communiquer, d'ores et déjà, son adresse :

<http://franchesse.fr/>

RECENSEMENT ET QUALIFICATION DES BIENS VACANTS EN BOCAGE BOURBONNAIS

Depuis juin 2007 la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais a mis en place son Lieu Unique d'Accueil. Celui-ci, dont une des principales missions est l'accompagnement des créateurs-repreneurs d'activités, a participé à l'installation de plus de 50 personnes sur l'ensemble du territoire communautaire depuis sa création.

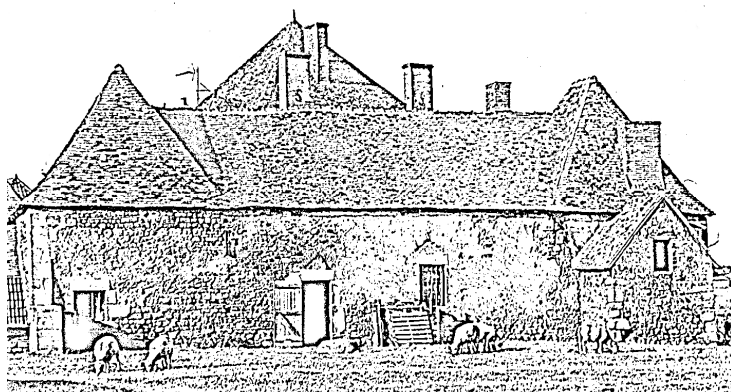
Aujourd'hui, en partenariat avec les communes du territoire, l'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne, la Mission Accueil du Conseil Général de l'Allier, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, le Lieu Unique d'Accueil met en place une nouvelle action visant à permettre l'installation de nouvelles activités économiques en Bocage Bourbonnais.

Dans un premier temps, un travail de terrain est organisé en lien étroit avec les municipalités du territoire. **Il vise à lister l'ensemble des biens qui semblent vacants sur chaque commune.**

Dans un deuxième temps, l'animatrice du Lieu Unique d'Accueil prendra contact avec les propriétaires de ces biens afin de discuter avec eux de leur devenir. Cette démarche est entièrement volontaire et s'appuie sur le souhait de chacun. Ainsi certains biens seront simplement écartés de la démarche tandis que d'autres pourront être valorisés en vue d'une éventuelle location, voire de leur vente.

Enfin, si les biens répondent à certaines caractéristiques définies par l'ensemble des partenaires, il sera proposé de les « qualifier ». Ce mot un peu barbare signifie simplement que certains biens bénéficieront d'un diagnostic par les chambres consulaires ainsi que par un architecte conseil afin de définir quelle activité ils pourraient accueillir, avec quelle clientèle potentielle mais également quel montant d'investissement sera nécessaire pour mettre en place cette activité. La question du financement de cette offre d'installation sera également abordée par les techniciens des chambres consulaires.

Pour tout renseignement concernant cette action ou le fonctionnement du Lieu Unique d'Accueil, vous pouvez contacter l'animatrice, Magalie BLANCHET, à la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais – Maison de Pays - 1, place de l'Hôtel de Ville – 03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT – Tél : 04 70 67 11 89



CHANTIER DE JEUNES

L'été dernier, après Louroux-Bourbonnais, Franchesse accueillait un chantier international de jeunes venant de trois continents : l'Afrique (1 marocain), l'Asie (1 afghan vivant en Grèce et 1 coréenne) et l'Europe (1 allemande, 2 espagnoles et 1 ukrainienne).

Une occasion unique de rencontre entre les Franchessois et cette petite équipe particulièrement sympathique qui a beaucoup apprécié le bocage bourbonnais et ses habitants.

Entre différentes visites de la région, ils ont vaillamment travaillé sur deux chantiers :

– au pont du Mont, le remplacement des glissières de sécurité « type autoroute » par des barrières en bois brut et la construction de deux grandes jardinières en pierres maçonnées à la chaux. Nous attendons le printemps pour y planter fleurs et plantes vivaces – et envoyer les photos à nos jeunes travailleurs ;

– en face de l'école, la peinture des boiseries du Télec et la construction d'un mur de pierres sur le côté.

Merci à Corinne et Jean-Marie Gaujour, André Thuard et Gilles Villatte qui encadraient les chantiers ainsi qu'aux personnes qui y ont participé ou ont prêté du matériel.

ETAT-CIVIL

Mariages :

21 juillet : Johanna Paula SOARES PEREIRA et Julien CAMBIER, domiciliés à DOYET

9 septembre : Lise Camille THEVENET et Emmanuel Jacques Mario MARIN, domiciliés "le Champ de la Grange"

Meilleurs vœux de bonheur

Naissances :

5 août : **Constance CAPCARRERE**
Fille de Christelle et Arnaud CAPCARRERE, domiciliés "La Justice"

6 octobre : **Marie CHEMINOT CANCRE**
Fille de Julie CANCRE et Thierry CHEMINOT, domiciliés "Faubourg de la Madeleine"

Bienvenue aux bébés et félicitations aux parents

Baptême républicain :

25 août : **Florian LEBOUCHER**,
fils de Aurore BLONDEAU et Bruno LEBOUCHER,
domiciliés à RUFFEC (Charente).

30 septembre : **Mayline PARIS**
fille de Magali BOULICOT et Fabrice PARIS,
domiciliés "Margeat".

Décès :

29 septembre : **Raymond RONDET** "Impasse Franz Brunet"

9 novembre : **Michel DUBOIS** "Les Poubaux"

5 décembre : **André CHEMINOT** "Champ de Couleuvre"

Nos plus sincères condoléances aux familles

NOUVEAU LOTISSEMENT COMMUNAL

Le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un projet de lotissement de 5 maisons au lieu-dit "La Chenevière", face au lotissement actuel. Les travaux de réalisation des parties communes (voirie, espaces publics, etc.) et des réseaux (assainissement, eau potable, électricité, téléphone) commencent au début de l'année 2013 et devraient s'achever avant l'été.

Les parcelles ayant des superficies variables, le prix de vente des terrains viabilisés sera en conséquence : moins de 20 000 € selon les projections actuelles.

Le règlement et le cahier des charges sont rédigés par l'aménageur en tenant compte des prescriptions données par la commune et le Service départemental de l'architecture et de l'urbanisme.

La phase de commercialisation est estimée à 4 ou 5 ans, éventuellement prolongeable, pour trouver des familles qui souhaitent y faire construire leur maison.

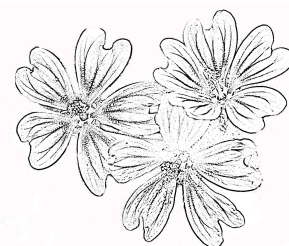
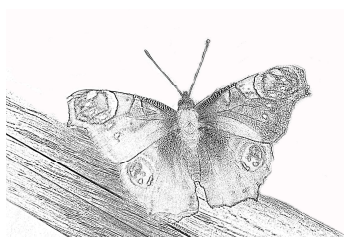
Chacun est donc invité à en faire la promotion pour renforcer le dynamisme de notre village.

FLEURISSEMENT

Cette année encore, un effort a été fait pour fleurir la commune. Dans le cadre de la charte d'entretien des espaces publics que nous avons signée en 2011, nous avons voulu tester les semis pieds de mur pour éviter le désherbant. Une belle réussite autour de l'église mais à parfaire ailleurs. Ces semis, en plus d'être gratuits, sont rustiques et éclairent là où ne nous pourrions pas fleurir avec des plants. N'hésitez pas à nous contacter pour connaître les fleurs utilisées et semer « à la volée » aux pieds de vos murs. Nous recherchons aussi une unité au niveau des couleurs en utilisant une peinture bordeaux (RAL 3005 dans le nuancier de couleurs) pour les matériaux et jaune/orangé pour les fleurs.

Merci à ceux qui nous ont permis de confectionner des jardinières en nous confiant des tonneaux, marmites, lessiveuses et autres récipients que nous avons détournés de leur fonction première.

Le palmarès du concours des fermes et maisons fleuries sera communiqué le 6 janvier 2013 lors de la cérémonie des vœux. **Les lauréats recevront une invitation.**



CENTRE SOCIAL

Le Centre Social Rural de Lurcy-Lévis propose divers services à l'intention de la population des communes adhérentes :

Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)

Concerne les enfants de 3 à 12 ans pour la moitié des vacances scolaires et 13 mercredis dans l'année.

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Propose aux enfants des écoles primaires du secteur et du collège de Lurcy-Lévis une aide dans leur scolarité par le biais d'activités éducatives (atelier musique, atelier journal, atelier créatif, ...)

Portage de repas

3 fois par semaine (lundi, mercredi et vendredi) pour les personnes de plus de 65 ans ou porteuses d'une carte d'invalidité.

Centre Social Rural : 1 bd Gambetta – 03320 Lurcy-Lévis

Tél : **04 70 67 91 35** - Fax : **04 70 67 91 91**

Adresse mail : c.s.lurcy@wanadoo.fr - Site internet : www.centres-sociaux-allier.com

LES CH'TITES CANAILLES

Pour le 1er semestre 2013, la halte-garderie sera à Franchesse (salle polyvalente) tous les mercredis matin (9h00 à 12h00) à compter du 2 janvier, et un mardi après-midi sur deux (13h45 à 18h30) selon le calendrier suivant :

- ✓ 2, 8, 9, 16, 22, 23 et 30 janvier
- ✓ 5, 6, 13, 19, 20 et 27 février
- ✓ 5, 6, 13, 20 et 27 mars
- ✓ 2, 3, 10, 16, 17, 24 et 30 avril
- ✓ 14, 15, 22, 28 et 29 mai
- ✓ 5, 11, 12, 19, 25 et 26 juin

Planning consultable sur le site internet :

<http://www.leschtitescanailles.blogspot.com>

téléphone au 06 64 15 03 16

mail : chtites.canailles@orange.fr

NOUVELLE ACTIVITÉ À FRANCHESSE

Un nouvel atelier, qui a débuté le 1^{er} octobre dernier, propose de consacrer une heure et demie à entrer dans un espace de profond bien-être en travaillant la détente musculaire, respiration et étirements, le relâchement de tensions mentales et émotionnelles, le plaisir du mouvement libre, du massage et automassage et enfin la relaxation profonde et la bonne humeur. L'ensemble de ces exercices permet d'éliminer le stress et, par voie de conséquence, de retrouver de l'énergie.

Prévus le lundi soir, de 18h30 à 20h à la salle polyvalente, ces moments seront pour chacun une excellente façon de démarrer la semaine.

Renseignements auprès de l'association ADEQUAT –
Tél : 04.70.67.12.63

RECENSEMENT

Toute la population de FRANCHESSE sera recensée entre le jeudi 17 janvier et le samedi 16 février 2013

Le recensement, ce n'est pas seulement compter le nombre d'habitants vivant en France, c'est aussi suivre chaque année l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Que ce soit notamment les crèches, les hôpitaux, les pharmacies, les logements ou les transports publics, vos élus peuvent adapter les infrastructures qui vous sont nécessaires.

En 2013, FRANCHESSE est recensée. Les communes de moins de 10 000 habitants font en effet l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la mairie et l'Insee. Et cette année, **vous êtes concerné.**

Madame Evelyne LANGE, l'agent recenseur, se rendra donc à votre domicile à partir du 17 janvier 2013. Vous pourrez la reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire.

Elle vous remettra **une feuille pour le logement recensé, un bulletin individuel** pour chaque personne vivant dans ce logement et **une notice d'information** sur le recensement. Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires.

Lorsque ceux-ci sont remplis, ils doivent être **remis à l'agent recenseur par vous-même, ou en cas d'absence, sous enveloppe, par un tiers (voisin, gardien, etc.). Vous pouvez aussi les retourner à la mairie ou à la direction régionale de l'Insee au plus tard le 16 février 2013.**

Les quelques minutes que vous prendrez pour répondre aux questionnaires sont importantes. La qualité du recensement dépend de votre participation. C'est avant tout un acte civique, mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

- **Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez la mairie au (tél : 04 70 66 26 26).**
- **Pour trouver les réponses à vos principales questions sur le recensement de la population 2013 : www.le-recensement-et-moi.fr**
- **Pour en savoir plus et consulter les résultats du précédent recensement : www.insee.fr**



PAGE "EMPLOI"

PENSEZ SOLIDARITÉ, ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE NORD BOCAGE

Les Bonnes raisons de faire appel à Nord Bocage

- Vous avez besoin d'aide dans votre vie quotidienne (ménage, jardinage, rentrer du bois, petit bricolage...) ou pour votre entreprise (manutentionnaire, manœuvre, aide maçon, serveuse...), sur simple appel téléphonique ou visite de votre part, nous mettons à votre disposition, un ou plusieurs salariés.
- Nous nous occupons de toutes les tâches administratives (déclaration d'embauche, contrat, fiche de paie, visite médicale...)
- Vous avez besoin dans l'immédiat, notre Association met tout en œuvre, pour vous satisfaire rapidement
- Plus : les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 50% du montant de la facture acquittée dans l'année (selon les plafonds fixés par la loi)
- **Vous êtes à la recherche d'un emploi ou un complément d'heures**
- Nous vous accueillons au siège ou lors de nos permanences pour une inscription ou des renseignements complémentaires
- Nous pouvons vous proposer différents emplois dans le domaine que vous recherchez
- Nous vous aiderons dans vos démarches (CV, lettre de motivation...)
- Si vous êtes non mobile, une mobylette est à votre disposition
- Toutes les attestations nécessaires vous seront fournies
- Pour ceux qui ne disposent pas d'internet, nous mettons à votre disposition les offres d'emploi sur un panneau d'affichage
- Nord Bocage est en partenariat avec Pôle Emploi, mission locale, ETTI (entreprise de travail temporaire d'insertion) Adef+ ...

Pour information : Au 1er Septembre 2012, nous avons mis à disposition 211 demandeurs d'emploi.

Nord Bocage

1 Bd Gambetta 03320 Lurcy-Lévis

Tél : 04 70 67 85 59

Fax : 04 70 67 86 42

Mail : air.nordbocage@orange.fr

du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Bourbon l'Archambault :

lundi de 08h45 à 10h45 (mission locale) sur rendez-vous.

LASER 03, ENTREPRISE DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Acteur de l'insertion par l'activité économique, LASER 03 a pour activité exclusive de mettre à disposition de ses clients des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elle met en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement pour permettre leur accès au marché du travail.

Présent sur l'ensemble du département de l'Allier depuis 1995 et disposant d'un fichier conséquent de salariés, LASER 03, Association Intermédiaire et Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion s'applique à répondre aux besoins de chacun dans le cadre des services à la personne (repassage, ménage, jardinage, petit bricolage) mais aussi aux demandes de main d'œuvre des entreprises, artisans, exploitants agricoles ou encore collectivités.

Avec LASER 03, devenez acteur de l'économie sociale et solidaire !!

Plus de renseignements :

LASER 03 – 20 Avenue Meunier – 03000 MOULINS

Tél : 04 70 35 36 36 – Fax : 04 70 35 36 17

Mail : laser03moulins@msaservices-auvergne.fr

Site internet : www.laser-emploi.fr

LASER 03 est également présent à VICHY et MONTLUCON

ADEF +

LE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION

Créée il y a plus de 15 ans, l'agence ADEF+ (agence de travail temporaire d'insertion), met son savoir faire au service des entreprises des cantons de Lurcy-Lévis et Bourbon l'Archambault.

C'est une agence d'intérim à la fois comme toutes les autres et pas tout à fait comme les autres. Si elle apporte la possibilité pour toutes les entreprises quelles que soient leur taille ou leur activité, de repérer des salariés intérimaires, elle procure à ces derniers un véritable accompagnement individualisé.

C'est là où réside le + significatif de l'ADEF+ : satisfaire l'entreprise au même titre que le salarié intérimaire en recherchant la meilleure adéquation possible dans une démarche de progrès permanente.

L'inscription pour les demandeurs d'emploi qui le souhaitent est possible du lundi au vendredi de 9H à 12H et de 14H à 18H.

**ADEF+ : 1, boulevard Gambetta 03320 Lurcy-Lévis
Tél : 04 70 67 88 49**

LIEUX DE DÉTENTION D'ÉQUIDÉS

L'Institut français du cheval et de l'équitation, établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés des sports et de l'agriculture est l'opérateur de l'Etat pour sa politique relative aux équidés et ses utilisations. Parmi ses missions, l'IFCE assure la traçabilité des chevaux en enregistrant les équidés, leurs propriétaires et leurs lieux de détention dans la base de données SIRE (Système d'information relatif aux équidés).

En cas de crise sanitaire chez les équidés, la rapidité d'action est la clé de la réussite et **il est indispensable que tous les lieux de détention situés sur la commune soient enregistrés dans la base SIRE.**

Cette déclaration a été rendue obligatoire par le décret n°2010-865 du 23 juillet 2010.

Deux possibilités de déclaration :

✓ Sur internet : Le détenteur se connecte sur le site www.haras-nationaux.fr et clique sur le bouton détenteur à droite de l'écran sur la page d'accueil du site. (Accès direct : <http://www.haras-nationaux.fr/demarches-sire/detenteurs-dequide.html>)

✓ Par courrier : Le détenteur renvoie le formulaire (disponible sur demande au SIRE)

Tél : 0811 90 21 31 – **mail** : info@ifce.fr –

Adresse : Route de Troche – BP3 – 19231 Arnac Pompadour Cedex

Le 17 mai 2011, le ministère en charge de l'agriculture a fixé par décret les sanctions relatives à la non-déclaration des lieux de détention. Les détenteurs d'équidés ne s'étant pas déclarés sont passibles d'une contravention de 3ème classe (450€).

Bureau traçabilité - SIRE

Institut français du cheval et de l'équitation

Ligne accueil : 0811.90.21.31 (9h-17h au prix d'un appel local)

Fax : 05 55 97 10 40

<http://www.haras-nationaux.fr>

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU BASSE TENSION

Un renforcement du réseau électrique est en cours sur la commune à la demande et à la charge du SDE03 (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier). Ces travaux d'enfouissement et de renforcement, réalisés par la CEE Allier, permettront d'améliorer la qualité de l'électricité distribuée. La zone de travaux comprend : **les Marrons, la Planchette, la Rougeasse, Rouère, Bel-Air, les Regnaults, Champ Fougère et Champ Paris.**

SOLIDARITE PAYSANS ALLIER (SP03)

Créée et gérée par des agriculteurs soucieux de leurs collègues en situation fragile, SP03 est une association d'accompagnement des paysans en difficulté.

Concrètement, lorsqu'un agriculteur contacte l'association, un paysan bénévole et une salariée se rendent sur l'exploitation rencontrer les exploitants ; le "binôme" bénévole-salarié est là pour écouter, analyser la situation, cerner les problèmes et chercher des solutions acceptables par la famille : intervention auprès des OPA (organismes professionnels agricoles), des créanciers, des services sociaux – médiation – redressement judiciaire.

Actuellement SP03 accompagne une quinzaine d'agriculteurs.

Appeler SP03 est le premier pas pour parler de ses difficultés, sortir de l'isolement et de la précarité croissante.

Dans ces temps particulièrement sombres, il est important de rester solidaire, de maintenir l'emploi et de garder une famille dans son environnement.

Par ailleurs, si vous êtes intéressés pour rejoindre notre équipe, n'hésitez pas, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, que ce soit pour intervenir sur le terrain, faire de la comptabilité ou juste participer aux discussions mensuelles. Se renseigner n'engage à rien.

Contact : Solidarité paysans Auvergne

Tél : 04 73 14 36 10

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ALLIER (CAUE)

L'architecte CAUE peut vous **conseiller gratuitement** très en amont de votre projet pour engager une réflexion de manière objective sans pour autant se substituer au maître d'œuvre.

Le CAUE intervient auprès des collectivités mais également auprès des particuliers.

Sans se charger de la maîtrise d'œuvre et grâce à une équipe d'architectes conseillers, il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions, leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural.

Le CAUE tient à votre disposition une documentation. Pour prendre rendez-vous sur site ou à notre siège, merci de nous contacter par téléphone ou nous envoyer un e-mail.

Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

CAUE de l'Allier - 14 cours Jean Jaurès - 03000 MOULINS

Tél : 04 70 20 11 00 - E-mail : caue03@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.caue03.com>

S.I.R.O.M

Suite au départ de M Alain VIRLOGEUX en juillet dernier, pour des raisons personnelles, la majorité du Comité d'Administration du SIROM, que je remercie, me confie la mission d'assurer la Présidence en collaboration avec les délégués des communes adhérentes.

Je constate que la gestion des déchets ménagers est complexe avec tous les problèmes d'environnement auxquels nous sommes confrontés.

Mais il faut que chacun prenne ses responsabilités et agisse à son modeste niveau pour donner aux

générations futures une Terre plus propre et un Air plus sain.

Tout en rappelant aussi que la meilleure façon de baisser le prix du traitement des déchets ménagers serait que la loi renforce le principe du payeur-pollueur.

Je remercie tous les usagers qui font preuve de civisme, et j'encourage tous ceux qui sont récalcitrants à respecter les consignes de tri, afin de préserver notre société et permettre de limiter au maximum des coûts supplémentaires.

TRIONS, TRIONS ENCORE, TRIONS DAVANTAGE et surtout TRIONS MIEUX.

Le Président
J. Luc MOSNIER

FRÉQUENTATION DES USAGERS À LA DÉCHETTERIE DE LURCY-LEVIS EN 2010 -2011

	Château S/Allier	Coulevre	Franchesse	Le Veurdre	Limoise	Lurcy-Lévis	Neure	Pouzy-Mésangy	TOTAL
Année 2010	487	909	186	1345	282	8142	837	801	12 989
Année 2011	496	941	185	1448	317	9621	817	842	14 667

TONNAGE COLLECTE TRI SELECTIF

Années	2009	2010	2011
Papiers – cartons	19,63	21,42	22.12
Métal – Plastique	5,04	5,37	5.47
Verre	35,68	27,61	35.97
Total en Kg / habitant	60,35	54,40	63.56

COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

	2009	2010	2011
O.M. / tonnes / an	1435.70	1351.72	1300.68

COÛT DES DÉCHETS MÉNAGERS (COLLECTE ET TRAITEMENT) :

En 2010 : 387 556 € soit 77,51 € par habitant

En 2011 : 375 609 € soit 77,47 € par habitant

BILAN FINANCIER 2011

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	413 087,96 €	481 569,94 €
Investissement	71 010,80 €	83 000,18 €

Rappel : les piles et certaines lampes sont recyclées

Se recyclent : les tubes fluorescents dits « néons » et les lampes fluocompactes dites « basse consommation »
⇒⇒⇒ à déposer chez votre distributeur ou à la déchetterie.

Ne se recyclent pas : les ampoules halogènes et les ampoules classiques à incandescence ⇒⇒⇒ à jeter à la poubelle ... et surtout pas avec le verre.

Par ailleurs, au 4^{ème} trimestre 2012, seront installés 3 conteneurs supplémentaires pour le dépôt de vêtements (dans des sacs de 30 l fermés), chaussures (attachées par paires), linge de maison et petite maroquinerie : à la déchetterie, à Limoise (près du Point Propre) et au Centre Social de Lurcy-Lévis.

Pour tous renseignements, contactez le **secrétariat** au **0470664360**, les **chauffeurs** au **0675019323**, le **président Jean-Luc MOSNIER** au **0607746262** ou la **déchetterie** au **0608400307**.

AMICALE LAÏQUE

Le 6 Septembre de cette année, Chantal Bobier a laissé la présidence de l'Amicale Laïque après de nombreuses années passées à ce poste. Elle est remplacée par Françoise Guillemot.

L'Amicale Laïque, ainsi que vous le savez, chapeaute la gymnastique animée par Sylvine Hamel le jeudi de 19h à 20h, le club informatique aux mains de nos "deux" Jean-Claude (Jacquet et Jego), le club crochet/tricot/broderie avec Marie Villatte et la section des parents d'élèves de l'école.

Le carnaval de l'école aura lieu le vendredi 15 Février 2013 à partir de 14h30. Les enfants revêtiront leurs costumes pour défiler dans les rues du bourg et se rendre à la salle polyvalente. Avant de prendre un somptueux goûter, ils chanteront quelques chansons et peut-être feront une danse.

Le dimanche 7 Avril 2013, la brocante de la section des parents d'élèves de l'école prendra place dans le bourg. Madame Carine Diat enregistrera les inscriptions au numéro de téléphone suivant : 04 70 66 28 82.

En ce qui concerne le thé dansant du club informatique; la date n'en est pas encore déterminée.

PETITS TRAVAUX

Des placards ont été réalisés dans la réserve de matériel de la salle des fêtes (879,06 € TTC)

Ainsi chaque association dispose d'un espace de rangement réservé et fermant à clé.

Implantation de potelets place de la Poissonnerie afin d'empêcher tout stationnement gênant et dangereux (822,85 € TTC)

Une rampe d'accès a été installée à l'escalier situé derrière le presbytère.

ACHATS DIVERS

Deux vitrines d'affichage extérieur pour l'école maternelle et la bibliothèque municipale (430,89 € TTC)

20 m de guirlandes lumineuses (403,50 € TTC)

Deux conteneurs à ordures ménagères pour inciter les usagers de la salle des fêtes à trier leurs déchets (289,43 TTC)



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

44 personnes ont répondu à l'invitation du CCAS et se sont retrouvées le 6 octobre pour profiter d'un moment convivial autour d'un repas préparé conjointement par les membres du CCAS (amuse-bouche et entrée), Christophe Pontonnier du Chuchal pour le plat principal (joue de porc confite) et Philippe Léger pour le dessert (framboisier).

Ce n'est qu'en fin d'après-midi, après avoir assuré l'animation en chantant ou en racontant des histoires que tout le monde s'est quitté satisfait.

Nous remercions également les enfants de la maternelle et leur enseignante pour la décoration des menus.

CREATION D'UN CLUB DE BASKET

2012 a vu la naissance d'un nouveau club de sport collectif, le BC2L « Basket Club de Lurcy-Lévis ». Les élèves des écoles de Lurcy-Lévis découvrent ce sport depuis l'année dernière grâce à l'accompagnement éducatif mis en place les jeudis soirs et encadré par David Lassauzé et Mathieu Vincent, éducateurs sportifs. Ce dispositif nous a permis de détecter une volonté de ces enfants et d'autres de pratiquer le basket dans un cadre différent. Après un temps de gestation, réflexion, discussion avec les parents, les éducateurs, les instances, les éventuels joueurs ; le club a vu le jour en septembre.

Aujourd'hui, l'association compte une quinzaine d'adhérents enfants et une dizaine adultes.

Comme l'année passée l'atelier éducatif organisé par David Lassauzé favorise la découverte du basket, le jeudi de 17h à 18h. Mathieu Vincent complète ce temps et approfondit la pratique avec les adhérents qui peuvent venir de toutes les communes, le jeudi de 17h30 à 18h30. Les rencontres avec d'autres clubs commenceront au premier trimestre 2013 ; il n'est pas trop tard pour intégrer les équipes, vous pouvez inscrire vos enfants jusqu'aux vacances de février.

Les adultes ont monté une équipe loisirs et sont entraînés par Mathieu Vincent et Quentin Bouzige les mardis de 19h45 à 21h, à la salle omnisports de Lurcy-Lévis. Des rencontres pourront être organisées en 2013 si les membres le souhaitent.

Nous souhaiterions équiper notre club de paniers, ballons, tenues..., qui actuellement nous sont prêtés par le Comité Départemental, mais un club qui démarre n'a pas de trésorerie. Nous allons organiser une soirée qui reste à définir afin de nous permettre quelques achats. Par ailleurs, si un professionnel est intéressé par notre association et souhaite contribuer à son développement, c'est avec plaisir que nous l'accueillerons comme parrain et membre d'honneur.

Pour nous contacter :

Annick Bouzige, secrétaire : 04 70 67 96 21

Nathalie Toutain, présidente : 06 19 92 62 10

IL Y A 100 ANS ... LA VIE À FRANCHESSE EN 1912

En cette année 1912, il y a quatre ans que la municipalité de M. JAMET est en place. En vue du renouvellement de cette année, une partie des 1161 habitants de la commune doit s'affairer.

AFFAIRES SOCIALES

Assistances :

- 9 indigents sont admis à l'assistance médicale
- Assistance obligatoire au 18 février 1912 :
 - 1) assistés ayant leur domicile de secours dans la commune : 26
 - 2) assistés ayant leur domicile de secours hors de la commune : 10

Le nombre et la liste de ces assistés changeront pratiquement à toutes les séances de l'année.

- Un cas spécial : le conseil avait admis Monsieur Jean B. à l'assistance obligatoire mais le préfet informe du pourvoi de cette admission devant la commission cantonale pour la raison que le postulant, âgé de 26 ans, bien qu'amputé du bras gauche peut néanmoins se livrer à un travail et gagner 200 F par an, somme supérieure aux 180 F du taux maximum de l'allocation.

Or, le conseil considère que l'amputation provient de la tuberculose, que le postulant reste dans un état plutôt maladif et qu'il a souvent besoin de soins l'empêchant de travailler, qu'il a une femme et un enfant au sein, que les particuliers se soucient peu d'employer une personne contagieuse et qu'il lui serait impossible de trouver un travail lui rapportant 200 F. Il insiste donc à l'unanimité qu'il soit admis à l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, même si l'allocation de 180 F ne lui permet pas de subvenir aux besoins de sa famille.

- Affaires militaires : Deux pères de conscrits (classe 1911) demandent à toucher l'allocation journalière de soutien de famille : l'un à cause de son infirmité (absence de l'œil droit), l'autre, père d'une famille de 12 enfants, subissant un fort préjudice suite à la présence de deux de ses fils sous les drapeaux.

Plusieurs réservistes et territoriaux ont fait une demande de secours au cours de l'année car ils ont accompli une période d'instruction militaire (entre 9 et 23 jours) tous pères de plusieurs enfants et devant abandonner leur ferme pendant ce temps. Le conseil nomme une commission chargée de répartir la somme de 50 F inscrite au budget parmi les plus nécessiteux.

A noter que dans la séance du 16 juin, le conseil municipal, **considérant la cherté de la vie et l'augmentation des loyers exigeant un surcroît de dépenses**, décide, à l'unanimité d'élever de 15 F à 20 F le taux mensuel de l'allocation d'assistance aux vieillards.

AFFAIRES SCOLAIRES

Comme les années précédentes, depuis 1907, l'instituteur et l'institutrice publics donneront aux élèves toutes les fournitures scolaires.

La distribution des prix aux enfants de l'école communale est supprimée. Par contre, sur proposition du directeur de l'école, il est décidé que les livres resteront propriété des élèves à leur sortie de l'école "car ces livres seront d'une aussi grande utilité à l'enfant et à l'homme qu'ils l'étaient à l'élève".

Il est aussi décidé qu'une prime de 20 F sera attribuée à chaque élève reçu au certificat d'études : 10 F iront à l'élève sur un livret de caisse d'épargne et 10 F au maître. Est-ce une conséquence ? Il n'y avait que 100 F prévus au budget et comme il y a eu 6 reçus, il faut faire un prélèvement de 20 F sur les dépenses imprévues.

ELECTIONS MUNICIPALES

Comme je l'annonçais dans le n°22, cette année verrait le renouvellement du conseil municipal les 5 et 12 mai. A mon avis, deux listes devaient être en présence et je n'ai pas recherché le déroulement de chaque tour.

Le 19 mai, le nouveau conseil est installé. Il est composé de MM. METENIER Gilbert, BRIZON Pierre, AUBOIRON Louis, DUBOST Pierre, DALODIERE Joseph, MALLET Maurice, BOUDET Gabriel, MICHARD Eugène, BOISSERY Jean-Marie, BERTHOMMIER Georges, JAMET Louis, VIRMOUX Léon. (L'ordre des élus ainsi énoncé donne sans doute une idée du nombre de voix obtenues par chacun.)

Sous la présidence de M. METENIER Gilbert, doyen d'âge, M. BRIZON Pierre a été élu maire avec 10 voix. Ensuite M. MICHARD a été élu adjoint avec le même nombre de voix (les 2 bulletins manquants pour obtenir l'unanimité n'indiquaient pas un autre nom mais ils ont été comptabilisés "blancs ou nuls"). Sont ensuite élus à l'unanimité cette fois MM. AUBOIRON Louis et BOUDET Gabriel membres de la commission permanente du bureau d'assistance. Puis la commission des finances, celle des travaux et celle des fêtes sont établies.

J'ai donné dans le n°20 une biographie succincte de Pierre BRIZON, le nouveau maire, lors de son élection comme député de l'Allier en 1910. Rappelons néanmoins que M. le député-maire est né à Franchesse le 16 mai 1878, qu'il est professeur d'Ecole Normale le 16 mai 1878, qu'il est professeur d'Ecole Normale d'abord, puis dans l'enseignement professionnel ensuite.

IL Y A 100 ANS ... LA VIE À FRANCHESSE EN 1912 (SUITE)

Il faut remarquer aussi que ce nouveau conseil (12 membres alors) comportent 6 membres du précédent conseil (voir n°22). Par la suite on trou vera parfois des décisions prises avec la voix prépondérante du maire.

Quelques faits en sont peut-être la conséquence.

Ainsi, le 1^{er} décembre, le conseil n'est pas en nombre pour délibérer et huit jours après, M. MICHARD, président (M. le député-maire est absent pour deux séances, peut-être à la Chambre) fait constater à l'assemblée l'absence de M. JAMET aux séances pour la 3^{ème} fois consécutive. Dans la séance du 22 septembre, par contre, M. JAMET avait constaté que M. Jean F. touchait 3 kg de pain alors que les autres indigents en touchaient une quantité moindre et que les assistés obligatoires n'en touchaient pas. "Il considère cela comme un privilège et demande que les autres assistés aient le même avantage."

La rédaction du compte-rendu de la séance laisse penser que cette intervention provoqua quelques remous autour de la table du conseil. A la fin, il est répondu à M. JAMET qu'avec un vieillard de 91 ans qui touche une allocation moins élevée que les autres, c'est la question d'humanité qui a été envisagée avant celle de privilège. Toutefois, la commission d'assistance sera saisie

BUDGETS

Le 16 juin, le conseil s'occupe des budgets :

✓ compte administratif 1911 :

- recettes : 12 780,86 F
- dépenses : 17 355,07 F donc excédent de dépenses de 4 614,21 F

✓ budget primitif 1913 :

- équilibré en recettes et dépenses à 11 620 F

✓ budget additionnel de 1912 :

- recettes : 10 941,18 F
- dépenses : 7 227,14 F

- centimes additionnels : les recettes ordinaires admises au budget étant insuffisantes pour couvrir les dépenses (alors) facultatives, il faut voter une certaine somme qui sera recouvrée en impôts extraordinaires, payés en centimes additionnels. Pour l'essentiel, il s'agit d'une partie du salaire des gardes-champêtres, l'entretien des bâtiments communaux, les fournitures scolaires, les secours aux indigents, l'entretien des

chemins ruraux, l'indemnité au piéton municipal et au télégraphiste suppléant. Chacune de ces dépenses se monte à quelques centimes à payer en plus, mais le total peut s'élever à environ 35 c pour une imposition supplémentaire totale d'environ 3 500 F.

VOIRIE

Chemins ruraux : il faut peut-être préciser que les chemins communaux sont du domaine public de la commune qui se doit de les entretenir tandis que les chemins ruraux sont du domaine privé de la commune pour laquelle les obligations ne sont pas les mêmes. Le conseil reconnaît que l'amélioration des chemins ruraux est du plus grand intérêt pour les métayers, les ouvriers, les facteurs, les commerçants et surtout pour les propriétaires. Mais, eu égard aux faibles ressources de la commune, il est impossible de les améliorer tous. En outre, les réparations qui y sont faites sont toujours à recommencer. Aussi, le conseil décide-t-il qu'aucune réparation ne sera faite, aucun centime ne sera dépensé dans les chemins ruraux qui n'auront pas la largeur suffisante pour qu'ils soient longés par deux fossés absolument nécessaires pour obtenir leur amélioration. Les propriétaires riverains pourront compter sur l'aide de la commune à condition qu'ils veuillent bien donner une subvention et fournir gratuitement le terrain nécessaire pour que le chemin ait une largeur utile de 6 mètres.

Demandes de classement : il sera demandé aux maires de Bourbon, Couzon et Agonges de bien vouloir participer pour leur part respective à la continuation du chemin vicinal n°1 de Franchesse à St Menoux ; il pourrait alors être classé dans le réseau d'Intérêt commun (réseau départemental). *N.D.A* : ce chemin part de Franchesse par Bardonnière, les Danériaux... et attend toujours.

Il est aussi demandé le classement pour le chemin n°2 de Franchesse à Couzon et Augy et pour le chemin n°9, du pont d'Avreuil à St Plaisir ce qui enlèverait quelques kilomètres d'entretien aux 14,586 km de chemins que la commune doit entretenir.

Autre voie de communication : il ne s'agit pas de chemin mais de voie ferrée. Il est projeté de construire une ligne reliant Bourbon à Laugère. Le conseil demande qu'elle passe par Franchesse. Il est même souhaité l'établissement d'une ligne de Bourbon à St Pierre-le-Moutier desservant Franchesse, Limoise, Pouzy, le Veudre et Livry, ce qui faciliterait le transport du bétail de toute la région vers la gare de St Pierre.

IL Y A 100 ANS ... LA VIE À FRANCHESSE EN 1912 (SUITE ET FIN)

TRAVAUX

Cimetière : les travaux d'assainissement du cimetière sont en cours mais les crédits prévus aux budgets précédents sont à peu près épuisés. Il est demandé que la commune soit autorisée à prendre une somme de 200 F sur ses réserves pour qu'ils puissent se poursuivre et qu'elle soit autorisée à traiter de gré à gré pour l'achat de tuyaux (300 F) sans passer la formalité de la mise en adjudication.

Autres travaux : on reparle de construire des urinoirs à l'école de garçons et d'établir une rampe au canal des fossés afin d'éviter les accidents. Il est aussi reconnu que la construction d'un lavoir à la Font-Duris (*) serait d'une grande utilité pour les villages environnants ainsi qu'à tous ceux qui voudront y laver leur linge.

() Au moment où ces lignes sont écrites, je n'ai pas pu déterminer l'emplacement du lavoir de la Font-Duris. Un appel est donc lancé auprès des habitants les plus anciens de la commune pour combler cette lacune.*

Mairie : le 10 novembre, le conseil demande à être autorisé à prélever une somme de 1 000 F sur l'excédent de 1911 pour pouvoir procéder à des réparations sérieuses et utiles au bureau de poste et à la mairie.

Logement de l'instituteur : il a été jugé utile de faire quelques réparations au logement de l'instituteur : fermeture de la cage d'escalier montant au grenier, recarrelage de la cuisine et du couloir; réparation au seuil d'entrée à la salle de classe ; quelques portes et serrures méritent aussi d'être réparées (le logement de l'instituteur occupait pour l'essentiel la cuisine de la salle polyvalente et les bureaux de la mairie).

Eclairage public : le 22 septembre, le conseil décide de modifier le système d'éclairage actuel et de le remplacer par le système Parpaillon qui, d'après les renseignements recueillis, serait plus économe tout en donnant une lumière plus forte. On en profiterait pour modifier l'emplacement de certains becs et en installer deux nouveaux. Du coup, en décembre, l'allumeur de réverbères, prétextant l'augmentation de son travail, demande que son salaire soit réévalué. Sa demande sera examinée l'an prochain... quand les becs supplémentaires seront installés.

Mur du presbytère : M. DUBALAI, dont la propriété jouxte le presbytère, fait une demande en vue de la réparation et de l'exhaussement du mur mitoyen. Si le conseil est d'accord pour les réparations, il ne voit pas l'utilité de surélever le mur.

Caniveaux : ce projet de caniveaux le long de l'actuelle rue des Lanciers a été décidé l'an dernier et a dû être commencé l'hiver pour employer les ouvriers sans travail, mais les demandes d'aides n'ont pas dû être faites correctement car le 3 mars, le préfet manifeste son mécontentement : "il est inadmissible, écrit-il, de demander à un conseil général de subventionner en commun avec un conseil municipal des travaux déjà en partie exécutés. La consultation du conseil général sur un projet et sur un montant des dépenses doit incontestablement précéder la mise en exécution du travail. D'autre part, le conseil général doit être mis à même de se prononcer sur le mode d'exécution des travaux, qui dans ce cas, auraient dû être mis en adjudication". En conséquence, on décide de terminer les travaux commencés de la même façon à condition que la commune soit autorisée à payer les matériaux déjà sur place. Le reste du travail sera soumis au conseil général selon les règlements.

Pourtant, le 22 septembre, il est décidé de poser les bordures de trottoirs prévues uniquement devant les bâtiments communaux. Toutefois, par lettre, M. DUBALAI ne voit pas l'utilité de cette décision : il y aurait des bordures à certains endroits et pas à d'autres ; ce serait surtout une gêne pour la circulation. Le conseil reconnaît la justesse de cette observation et décide de revendre les bordures déjà livrées à prix coûtant aux particuliers qui les voudraient.

Démêlés avec M. Abel F. : ce monsieur, propriétaire d'une maison dans le bourg demande à acheter une parcelle de terrain contigüe pour prolonger son mur jusqu'à l'alignement de la route, ce qui lui est refusé car le chemin n'est déjà pas trop large... Mais le 10 juin, on apprend que l'adjoint, en l'absence du maire, a dressé un procès-verbal à M. Abel F. pour ne pas s'être conformé aux règlements concernant les réparations ou constructions en alignement des chemins vicinaux. Le coupable écrit donc au conseil municipal qu'il se sentait persécuté par M. MICHARD et demande s'il a affaire au conseil municipal ou à un seul de ses membres afin de "rappeler à Moulins" (en justice sans doute). La majorité du conseil approuve en tous points l'action de M. MICHARD qui avait sommé M. Abel F. de suspendre ses travaux pendant quelques jours seulement.

REFUS DE SUBVENTIONS

Le 16 juin, le conseil refuse toute souscription aux demandes transmises par le préfet concernant l'Union des Femmes de France, le développement de l'aviation militaire et pour le Comité d'Initiative de Bourbon, ce dernier demandant le maintien d'un train supplémentaire (vers Moulins).

- ❖ Dimanche **6 janvier** à **10h30** : vœux du Maire (*)
- ❖ Vendredi **15 février** : carnaval école maternelle (Amicale Laïque)
- ❖ Mardi **19 mars** : commémoration des A.F.N.
- ❖ Lundi **1^{er} avril** : chasse aux œufs (Comité des fêtes)
- ❖ Samedi **6 avril** : théâtre (les Théâtres de la Burge)
- ❖ Dimanche **7 avril** : brocante (section parents d'élèves de l'Amicale Laïque)
- ❖ Mercredi **8 mai** : commémoration Armistice
- ❖ Vendredi **7 juin** en semi nocturne: concours de pétanque en doublette (Comité des fêtes)

(*) La **cérémonie des vœux** du Maire, le dimanche 6 janvier à la salle polyvalente, est l'occasion pour la municipalité de réunir la population pour présenter les actions réalisées et celles à venir sous forme de diaporama. Cette année, nous aurons également le plaisir de vous faire découvrir le futur site internet de la commune et donner les résultats du concours des maisons fleuries. Ce peut être aussi un moment d'échange afin d'aborder des sujets qui vous préoccupent.

N'hésitez pas à vous y rendre, vous serez les bienvenus.

Ont collaboré à l'élaboration de ce numéro :

- *Chantal BOBIER*
- *André DESPRET*
- *Isabelle DESURJER-LAFLEURIEL*
- *Françoise GUILLEMOT*
- *Vincent LECOCQ*

INFORMATIONS DIVERSES

Si vous rencontrez des problèmes de réception de la télévision numérique terrestre (TNT) vous pouvez appeler le numéro suivant : 0825 625 625 (15cts/min).

Consultation du public sur l'avenir de l'eau et des milieux aquatiques du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013.

Répondez en ligne sur :

www.prenons-soin-de-leau.fr
(Agence de l'eau Loire-Bretagne)

DERNIÈRES MINUTES

Les WC du **Rouetton** seront prochainement vendus pour être détruits. Il était très difficile de les entretenir correctement et le point d'eau qui les alimente se trouve sur une propriété privée. Les toilettes publiques situées à côté de la mairie feront l'objet d'une signalétique appropriée.

Une **nouvelle phase de numérotation des lieudits** est à l'étude. Il s'agit des groupements de maisons non numérotés à ce jour.

Ce sera l'occasion également de vérifier l'existant, vous pouvez donc nous faire part de toutes les remarques utiles à ce sujet.

Ce travail se fera en partenariat avec La Poste.

IDÉE CADEAU

Le dernier ouvrage de Thierry WIRTH , « Le Bocage », présente des photographies anciennes de 20 communes de l'Allier dont **Franchesse**.

LENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL
VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOËL
ET UNE BONNE ANNEE 2013